

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 29 novembre 2018

Année scolaire : 2018 / 2019

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 12 novembre 2018

1^{ère} convocation (oui/non) : OUI

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : M. Eric BOUVERAT, Principal

Secrétaire de séance : Mme COCHARD, principale adjointe

Quorum (12) : 16

Nombre de présents : 21

Ordre du jour

Installation du conseil et des diverses commissions

Règlement de fonctionnement du conseil d'administration 2018-2019

I / Vie pédagogique et éducative

- ✓ Bilan pédagogique 2017-2018 (examens et orientation)
- ✓ Bilan de la rentrée 2018
- ✓ Attribution d'indemnités pour missions particulières
- ✓ Programme d'actions 2018-2019

II/ Fonctionnement général

- ✓ Règlement général de la protection des données (RGPD)
- ✓ Installation du WIFI dans le collège
- ✓ Délégation de signature du chef d'établissement
- ✓ Signature de conventions et de contrats pour l'année scolaire 2018-2019
- ✓ Divers tarifs
- ✓ Autorisation pour le chef d'établissement d'intenter ou de défendre une action en justice
- ✓ Autorisation d'accepter des dons et legs du foyer socio-éducatif

III/ Vie budgétaire et financière

- ✓ Budget prévisionnel 2019

IV/ Questions diverses

- ✓ Le poids des cartables
- ✓ Mise à disposition d'une douche pour les professeurs

ANNEXES :

- Règlement Intérieur du CA 2018-2019
- Composition des commissions
- Informations aux parents relatives aux consignes de sécurité et à la mise en œuvre de la réforme au collège
- Calendrier prévisionnel de l'année
- Programmes des actions 2018-2019
- Complément au règlement intérieur relatif à l'utilisation du téléphone
- Préparation du budget 2019

PRESENCE au CONSEIL
Séance du 29 novembre 2018

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[☑]	A[☑]	E[☑]	Nom - Prénom	P[☑]	A[☑]	E[☑]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BOUVERAT Eric	X						
	Principale adjointe	COCHARD Marielle	X						
	Gestionnaire	GUERILLOT David	X						
	C.P.E.	MABILAT Aurélie	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	VILLAIN Stéphane		X	X				
		Mme MARCILLY Sylvie		X					
	Groupement de communes	DEMESTER Vincent		X					
	Commune siège	LEBAS Régis		X					
	Commune siège	ANDRE-THOUMIT Françoise	X						
Personnalités Qualifiées	DREVON Jean-Louis	X							
	LE FEVRE Jean-François		X	X					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	ALBERTY Isabelle		X	X				
		BONNIN Maéva	X						
		LEROY Eric	X						
		PARIS Gilles	X						
		PAULETTO Odile	X						
		TRAMBOUZE Olivier	X						
		VALLAT Caroline	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	BEN HADJ Catherine		X	X				
		BOUILLAUD Christine	X						
		MARTIN Françoise		X					
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	BONFILS Marianne	X						
		BOULDOIRES Nadège		X	X	PUTOIS Cyril	X		
		DE PETRIS Willy		X	X				
		HUREAU Sophie	X						
		KHODJA Gaëlle	X						
		MERCIER Florence		X	X				
		SAF Anne	X						
	Élèves	CONAN Gaspard	X						
		FINCK Alice	X						
		PUJO Constance	X						

Secrétaire de séance : Mme COCHARD

Ouverture de séance à 18h05 avec 21 membres présents (quorum atteint).

Monsieur BOUVERAT ouvre la séance en félicitant les membres élus pour cette nouvelle année scolaire. Il précise que le nombre d'élèves dépassant à nouveau la barre des 600, le nombre de représentants au CA s'en trouve modifié par rapport à l'année précédente.

Il présente les excuses de M. Le Fevre, M. Villain, M. De Petris et Mme Mercier.

Il ajoute deux points à l'ordre du jour : la mise en conformité avec le RGDP et l'installation du WIFI dans le collège. Il précise également que deux questions diverses ont été portées à sa connaissance dans les délais : l'une émanant des représentants parents d'élèves concernant le poids des cartables, et l'autre émanant des représentants des professeurs concernant la création d'une douche pour les enseignants.

◆ Règlement de fonctionnement du conseil d'administration 2018-2019

Le règlement Intérieur du CA proposé est adapté à la nouvelle composition de l'instance, les autres règles sont identiques à celui de l'an dernier et le règlement est adopté à l'unanimité : 21 POUR.

Mme Khodja demande si la commission permanente est obligatoire et se réunira dans l'année. M. Bouverat précise que cette instance est obligatoire pour certains sujets, et notamment pour la DGH. Donc elle sera réunie au moins une fois dans l'année (vers fin janvier/début février).

◆ Installation des différentes commissions

L'installation des différentes commissions a été soumise au préalable aux différentes catégories de représentants (parents d'élèves, personnels enseignants et d'éducation, personnels administratifs et techniques, élèves) qui ont fait connaître leurs choix, et ceux-ci sont tous acceptés par le chef d'établissement.

La composition des différentes commissions pour cette année 2018/2019, est jointe en annexe. Le tableau récapitulatif sera joint au PV de la séance.

Il soumet à l'assemblée l'approbation du PV du CA précédent (25 juin 2018), qui ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé dans sa forme.

I – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

◆ Bilan pédagogique 2017-2018

Après avoir rappelé que tous les projets et actions qui avaient été programmés ont été menés à bien, Monsieur Bouverat présente les derniers éléments sur l'orientation et les résultats au DNB et au CFG de juin 2018.

71 % des décisions d'orientation post-3ème concernent la 2GT contre 62 % au niveau académique mais 9 élèves, soit un nombre significatif, étaient sans solution, début juillet, à la fin du 1er tour d'affectation.

Il s'agissait d'élèves n'ayant formulé qu'un seul vœu au lieu des quatre possibles ou de collégiens comptant sur un hypothétique contrat d'apprentissage.

Le principal souligne la grande diversité d'établissements (18 établissements différents) dans l'affectation des élèves, ce qui traduit un important et fructueux travail de conseil et d'orientation des professeurs principaux de 3ème ainsi que de Mme Guilbaud (Psy-EN - ex COP).

Concernant les résultats au DNB (admis = 76 %) qui sont nettement inférieurs à la moyenne académique (86 %), l'analyse met en évidence un écart sensible au niveau des bilans de fin de cycle 4 entre les résultats du collège et les moyennes académiques.

Cette année, avant le bilan de fin de cycle 4, qui est arrêté au troisième trimestre en conseil de professeurs présidé par le chef d'établissement, sera réalisé un premier positionnement des niveaux de maîtrise de chaque élève dans les huit domaines de compétences. Ce positionnement provisoire sera communiqué aux élèves notamment pour alerter les insouciants, les inconscients et ceux qui sont éloignés des exigences réelles du lycée. Ce premier conseil de professeurs aura lieu fin janvier / début février.

Mme Khodja demande si une présentation du CFA sera faite. M. Bouverat indique qu'il a déjà pris contact avec Mme Laurens du CFA de La Rochelle et qu'une présentation est prévue le lundi 14 janvier à 16h30. Cette présentation concernera les élèves intéressés par cette éventuelle orientation mais aussi ceux désignés par les professeurs principaux. Les parents disponibles seront également invités.

M. Bouverat évoque ensuite son rapport annuel qu'il a transmis au recteur. Il souligne la belle évolution sur la liaison cycle 3. Quant à la liaison avec le lycée de secteur (lycée Valin), elle progresse également depuis la rentrée 2018 et est axée sur l'élaboration d'un passeport numérique pour la classe de seconde. Le volet culturel détient également une place importante dans l'établissement et cela va se poursuivre.

Mme Khodja s'interroge sur la différence entre le taux de boursiers et le taux de familles défavorisées. La direction répond que le taux de familles défavorisées est calculé par le service statistique du rectorat à partir des CSP déclarées par les familles à l'inscription. Et toutes ces familles ne sont pas boursières.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité : 21 Pour.

◆ Bilan de la rentrée 2018

Le constat de cette rentrée 2018 est ensuite présenté aux membres en termes d'effectifs avec le tableau suivant, reprenant les prévisions de juin et la réalité à ce jour.

Niveaux	6ème	5 ^{ème}	4ème	3ème	Ulis
Divisions	6	5	6	5	-
Prévisions déc. 2017	141	133	156	140	
Prévisions juin 2018	159	136	156	174	
Prévisions 01.09.18	163	141	156	143	
Effectifs 27.11.18	160	142	155	145	6

L'effectif présent à la rentrée de septembre 2018 est supérieur aux prévisions sur trois des quatre niveaux du fait, d'une part, des dérogations acceptées en 6ème par la direction académique pour venir au collège et, d'autre part, d'arrivées de familles sur le secteur du collège durant l'été (+11 en 6ème / +5 en 5ème / +4 en 3ème).

Le nombre d'élèves bénéficiant d'accompagnement (PPRE, PAI, PAP, PPS) augmente régulièrement est atteint 9 % de l'effectif hors Ulis.

M. Bouverat précise que l'enseignement bilingue anglais-allemand est à nouveau proposé aux élèves de 6ème et que 25 élèves en bénéficient. Cet effectif, légèrement inférieur à celui habituellement constaté au collège Malraux, est sans doute la résultante de la suppression de ce dispositif qui avait été décidée par les services académiques du fait qu'il n'existait pas d'enseignement de l'allemand dans le 1er degré dans les écoles du secteur.

Le principal dit espérer que l'an prochain le pourcentage de germanistes sera supérieur. Il indique également que si les prévisions pour la rentrée 2019 se confirment, le collège devrait compter deux divisions supplémentaires.

M. Bouverat précise également que tout ce qui avait été prévu pour la préparation de cette rentrée a bien été mis en œuvre.

Pour compléter ces données de rentrée, des documents, sont diffusés aux membres du CA : des informations générales pour un bon fonctionnement au quotidien avec les consignes de sécurité et un calendrier prévisionnel de l'année.

◆ Évaluation par compétences en 6ème

Le principal annonce que depuis cette rentrée, dans la logique du cycle 3 (Cm1-Cm2-6ème), les élèves des classes de 6ème bénéficient de l'évaluation par compétences. Une réflexion avait été menée en amont, en conseil pédagogique, pour mettre au point le bulletin trimestriel qui sera adressé aux familles et pour détailler le contenu des huit domaines de compétences. Le modèle de ce bulletin est présenté et expliqué.

Pour le cycle 4, les notes sont maintenues et l'évaluation par compétences se développe également. Les bilans de fin de cycles 3 et 4 seront établis en conseils des professeurs et communiqués lors des conseils de classe du 3ème trimestre.

◆ Mentions au conseils de classe

Le principal informe les membres du CA que les conseils ne délivreront plus de mentions au sens d'un tableau d'honneur mais continueront de féliciter, d'encourager ou de mettre en garde les élèves en fonction de leurs résultats et de leur comportement, en classe et en dehors, au fil des appréciations littérales.

Mme Khodja prend la parole et fait remarquer que « ne pas avoir les félicitations » pouvait aussi faire réagir et être source d'une reprise en main pour certains élèves. Elle pense que les enseignants devraient être les seuls à décider de ces mentions sans que les parents interviennent. La direction lui répond que les appréciations littérales seront explicites et prendront tout leur sens, elles seront lues avec davantage d'attention. De plus, son point de vue n'est pas celui constaté chez tous les parents puisque des remarques, voire des rendez-vous, étaient formulés après les conseils pour contester de la mention, ou non, attribuée.

Mme Saf demande si cela ne sera pas pénalisant pour les élèves qui postuleront sur des recrutements spécifiques. M. Bouverat précise que les bulletins sont toujours joints au dossier et qu'une appréciation du chef

d'établissement est le plus souvent demandée dans ces dossiers, dans laquelle il n'hésite pas à écrire la réalité des choses.

◆ Attribution d'indemnités pour missions particulières

On aborde ensuite les IMP, Indemnités pour mission particulière : le collège est doté cette année de 8 IMP 1/4. Ces indemnités rémunèrent des enseignants pour des missions qui ne sont pas devant élèves. L'enveloppe attribuée au collège contient des IMP fléchées avec précision. C'est le cas des 4 IMP 1/4 qui sont soumises au vote ce soir : deux IMP sont prévues pour les missions des RUPN (référents pour les usages pédagogiques du numérique), deux sont prévues pour la coordination de l'EPS et de l'AS, une prévue pour la mise en place de la chorale et 1/4 pour la mise en place de l'action «devoirs faits». Les collègues qui assumeront ces missions sont : M. BRILLAUD et M. LEROY pour le numérique, Mme TAN et M. BARTHEL pour l'EPS, et Mme MABILAT pour l'action «devoirs faits».

Les 4 autres IMP n'ont pas encore été réparties et seront soumises à un CA ultérieur dans l'année.

Vote pour les 4 IMP 1/4 : 21 POUR (unanimité).

Mme Khodja demande si le dispositif «devoirs faits» est uniquement encadré par des Assedus. Mme Mabilat répond que 5 Assedus et 5 professeurs participent au dispositif.

Mmes Khodja et Saf interrogent également sur l'organisation de l'assemblée générale de l'association sportive qui est toujours positionnée le midi, et à laquelle les parents ne peuvent pas se rendre. Elles auraient aimé soulever des difficultés rencontrées l'an dernier sur des non-inscriptions au championnat de beach-volley et à du futsal.

M. Bouverat répond qu'il pourra aborder ces questions avec les membres du bureau FCPE qu'il doit rencontrer prochainement.

◆ Programme d'actions 2018-2019

Le principal indique qu'une convention est signée avec l'Elisabeth Schule de Marburg pour l'accueil individualisé et réciproque d'élèves des deux établissements.

Il attire l'attention sur ce qui s'est déroulé le 26 novembre à Beauséjour : à l'initiative de l'équipe de Beauséjour et de la municipalité de Chatelaillon, des écoliers et des collégiens de 6ème ont assisté à une représentation de spectacle «Le petit chaperon rouge» suivie d'échanges avec les acteurs. Au nom du collège, le principal remercie la municipalité et l'équipe de Beauséjour qui a financé le projet approfondissant ainsi son partenariat avec le collège.

Le programme d'actions, arrêté par l'équipe de direction le 12 octobre 2018, est distribué aux membres (voir pièce jointe). Quelques précisions y sont apportées par Mme Cochard :

- Une seule sortie à La Coursive en raison de nombreuses demandes qui n'ont pas abouti (séances complètes)
- Une volonté de répondre favorablement à un maximum des projets déposés par les enseignants
- Une sortie, refusée l'an dernier faute de budget suffisant, sera réalisée cette année : sortie au château de Oiron, dans le nord des Deux-Sèvres, pour deux classes de 5^{ème}. Mais sortie très coûteuse en raison du transport et qui ne pourra pas être réalisée tous les ans.
- Trois voyages avec nuitées : la suite de l'échange avec Arenas de San Pedro en Espagne (déplacement des français en mai 2019), deux jours à Paris (visites Sénat et Assemblée nationale) pour les délégués titulaires de 5^{ème} et 4^{ème} en partenariat avec le collège Fabre d'Eglantine, un voyage en Irlande pour des élèves de 3^{ème}. Ce voyage en Irlande a été proposé à tous les élèves de 3^{ème} volontaires en s'inscrivant au club mené par Mme Delporte sur la pause méridienne : 50 élèves ont été retenus, en priorité ceux n'ayant jamais bénéficié d'un voyage au cours de leur scolarité, et une liste d'attente est constituée. Les élèves doivent être assidus au club qui se déroule tous les quinze jours pour chacun d'eux (25 élèves en semaine A et 25 élèves en semaine B).

D'autres actions ont également lieu au cours de l'année en fonction des opportunités, des sollicitations de collègues, comme par exemple les séances de prévention sur l'alcool, sur l'utilisation des réseaux sociaux, sur vie affective et sexualité. Mais ces actions n'ont pas toujours lieu pour tous les élèves car elles sont coûteuses en temps, sur les heures de cours des élèves et des professeurs intervenants.

Mme Saf demande si l'échange avec l'Espagne est reconduit avec des élèves de 4^{ème} cette année. Mme Cochard précise qu'il se poursuit avec le même groupe que l'an dernier car le projet était sur deux années, mais qu'il est déjà très chronophage pour Mme Tirbois organisatrice, avec la tenue du club tous les jeudis midis. Il n'est donc pas mené de front avec un autre groupe de 4^{ème}.

Mme Cochard précise que les collègues, très investies dans ces projets avec déplacement à l'étranger, animent leurs clubs bénévolement.

Les actions du collège bénéficiant du soutien du FSE, la parole est donnée à Mme Pauletto, présidente du FSE. Elle indique que cette année la campagne d'adhésion a été très positive sauf au niveau 3^{ème} où des relances de familles ont été nécessaires quand les enfants bénéficiaient des activités du foyer (club jeux de société, atelier théâtre, atelier d'impro, ...) sans que les parents ne cotisent au FSE.

Les ventes de photos de classe ont été très positives également. Comme cela avait été demandé au FSE l'an dernier, un effort a été porté sur la communication du rôle du FSE et sur l'utilisation des adhésions. Un grand panneau vertical (kakémono) a été réalisé et est installé dans le hall d'entrée du collège. Le bulletin d'adhésion va également être repensé et une carte d'adhésion est en cours d'élaboration.

◆ Projet d'établissement 2018-2021

M. Bouverat présente le cadre qui délimite le projet d'établissement qui doit être en cohérence avec les ambitions et les priorités du projet académique 2017-2021.

Il précise que le diagnostic a été établi à partir du contrat d'objectifs, des dialogues de gestion avec le directeur académique et que la réflexion a été nourrie par les échanges avec les enseignants lors de réunions du conseil pédagogique (8 et 29 mars, 24 avril, 25 mai et 8 novembre 2018).

Le document complet ayant été joint à la convocation, le principal propose une présentation synthétique du projet d'établissement sur un diaporama :

La problématique retenue après le diagnostic :

«Poursuivre la réflexion collective sur la progression des apprentissages (construction des compétences, évaluation des acquis en fin de cycle, parcours éducatifs ...) ainsi que sur le travail personnel de l'élève pour accompagner chaque élève dans la construction de son parcours.»

Les grands axes et leur déclinaison :

1 - Construire des apprentissages durables

Porter une attention particulière aux attendus de chaque cycle
Développer les liaisons inter-degrés et inter-cycles
Encourager l'autonomie des élèves par les pratiques pédagogiques

2 - Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours

Mettre l'expertise des équipes éducatives au service du projet de l'élève et développer l'interdisciplinarité par une mise en œuvre active des parcours éducatifs
Poursuivre l'ouverture du collège pour contribuer à la construction d'une orientation pertinente

3 - Développer les liens avec les partenaires

Développer le collège comme lieu d'échanges avec les parents et renforcer les liens avec les partenaires

4 - Former pour favoriser le développement professionnel de tous les personnels

Formation continue des enseignants pour faciliter la prise en compte par les équipes des besoins spécifiques de certains élèves.

La présentation du projet d'établissement est l'occasion d'échanges notamment sur les problématiques liées aux réseaux sociaux. Mme Hureau demande si ces difficultés persistent. Mme Mabilat répond que les réseaux sociaux sont très souvent impliqués dans les conflits (soit à l'origine du problème, soit après par des diffusions d'informations par exemple). C'est pourquoi une action de prévention est menée en décembre auprès de tous les élèves de 5^{ème}. M. Bouverat ajoute que ces réseaux sociaux sont très mauvais, qu'ils provoquent un irrespect de la vie privée. Mme Khodja souligne que tout cela se passe en dehors du collège donc elle s'interroge sur les moyens d'action en interne. Les membres de l'équipe de direction précisent que des familles sont amenées à porter plainte. Mme Saf demande également si la médiation par les pairs, initiée l'an dernier, existe toujours. Mme Mabilat précise que cette action est toujours active mais n'a pas pu être opérationnelle jusqu'à maintenant car les conflits à traiter n'en relevaient pas (car plus de deux protagonistes ou trop compliqués). Il va donc être proposé aux médiateurs volontaires de compléter leur formation par une possibilité d'être ambassadeur du harcèlement.

Le projet d'établissement est soumis au vote : 21 POUR

◆ Projet de classe à horaires aménagés «Arts de la rue de la rue et de l'espace public»

Le volet culturel est essentiel dans le projet d'établissement, et la création d'une classe à horaire aménagés est la suite logique des actions déjà menées (ateliers avec artistes, accueil de spectacles, carnet théâtre, crieur...). Cette classe s'adressera à 18 élèves de 4^{ème} – 3^{ème} (8 à 10 élèves par niveau). Le recrutement sera ouvert à tout élève volontaire, motivé, y compris venant de l'extérieur, et sera soumis à l'arbitrage d'une commission. Seul le

cumul d'options ne sera pas possible (les latinistes ne pourront pas postuler) en raison de la faisabilité des emplois du temps.

La volonté sera toujours de continuer de diffuser largement auprès des élèves (sur un niveau ou plus), notamment lors de venue des artistes pour des ateliers ou représentations.

Le dossier vient d'être déposé au rectorat et s'il est validé, il fera l'objet d'une dotation spécifique de 2 HSA hors DGH (pas de moyens pris aux autres disciplines).

La demande de création nécessite d'avoir des ressources internes, ce qui est le cas au collège puisque deux enseignantes détiennent la certification théâtre (Mme Alberty et Mme Corre).

Le CNAREP, partenaire très impliqué, est prêt à contribuer au financement. Le dossier présenté aux différentes personnalités en charge de ces demandes (Dasen, Rectorat, IA-IPR) a reçu des premiers échos très favorables. Seul le conseil départemental n'a pas encore donné son avis, et notamment pour sa participation au financement.

Mme Saf demande quand cette ouverture prendra effet.

M. Bouverat répond que le dossier est déposé pour une ouverture à la rentrée 2019. Il précise que les arts de la rue ont été choisis pour leur neutralité en terme de profil d'élève candidat (pas de prérequis).

Mme André-Thoumit demande des précisions sur le budget. M. Bouverat précise que le conseil départemental sera sollicité pour une subvention de 2 500 à 3 000 euros, tout comme le font le CNAREP et également le rectorat (sous forme d'HSA). Le collège a déjà prévu 1 000 euros sur son budget.

Mme Saf questionne sur l'information aux élèves et aux familles. M. Bouverat répond que cela sera fait dès que le dossier aura définitivement été validé et que le financement sera complet.

Le principal sollicite les membres du CA pour un avis : avis favorable à l'unanimité.

II - FONCTIONNEMENT GENERAL

◆ Règlement général de la protection des données (RGPD)

Le principal informe les membres du CA que le collège se met en conformité avec le RGPD.

En tant que responsable de l'établissement, il a signé et communiqué son engagement de confidentialité, engagement auquel sont également soumis les personnels du collège accédant au traitement des données.

Par ailleurs, conformément aux consignes rectorales, M. Bouverat a désigné M. Antony Barillot, du rectorat de Poitiers, délégué à la protection des données.

Le principal ajoute que le registre des traitements de données (Pronote, Edt, TurboSelf, fichier des mésusages du téléphone) est en cours de finalisation.

◆ Installation du Wifi dans le collège

M. Bouverat porte à la connaissance du CA une information reçue du Conseil départemental de la Charente maritime. Dans le cadre du projet «Collèges numériques et innovation pédagogique», la collectivité a équipé l'établissement de 3 classes mobiles de 15 tablettes numériques et va effectuer au sein du collège les travaux destinés à faciliter la mobilité de ces matériels. Autrement dit, conformément à la loi N° 2013-595 du 8 juillet 2013 qui instaure un service public du numérique et à l'article 7 de la loi N°2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, le Conseil départemental prévoit de déployer le Wifi dans l'établissement en 2019.

M. Guérillot précise qu'il y aura une borne par salle.

Mme Khodja évoque alors le souci des mots de passe des élèves, renseignés par défaut à la date de naissance, et donc des copains peuvent facilement le connaître, l'utiliser, et donc aller sur Pronote voir les résultats des uns et des autres. Mme Cochard précise que les élèves n'ont pas un mot de passe pour Pronote mais des identifiants uniques pour accéder au réseau. Une fois connectés à I-Cart, les élèves y trouvent Pronote. Les élèves ont la possibilité de changer leur mot de passe mais charge à eux de bien le mémoriser car il sera nécessaire à chaque ouverture de session sur un ordinateur du collège.

M. Bouverat rappelle que les parents ont leur propre accès aux téléservices et qu'il est préférable de l'utiliser (et non uniquement la connexion des enfants) car des informations peuvent être diffusées sur Pronote uniquement à l'attention des parents. Mme Bonfils fait remarquer que l'accès à Pronote via les téléservices est plus lourde (plusieurs écrans de connexion avant l'accès à l'application) et que l'accès via les téléphones portables n'est pas possible pour les parents, contrairement aux enfants. Mme Cochard répond que des solutions sont recherchées pour un accès des parents via l'application Pronote sur mobiles et que cela est en bonne voie.

◆ Modification du règlement Intérieur (confiscation du téléphone)

Le principal évoque l'évolution de la loi en matière d'utilisation du téléphone par les élèves dans l'enceinte de l'établissement. Le règlement intérieur du collège est conforme et il propose de le compléter en mentionnant la procédure qui était déjà mis en œuvre par la direction de l'établissement lorsqu'un élève utilisait sans autorisation son téléphone dans l'enceinte du collège.

Le principal précise ce qui a été constaté :

- En 2016-17, 50 élèves avaient été pris sur le fait une fois et dont 11 avaient récidivé.
- En 2017-18, 47 élèves avaient été pris sur le fait une fois et dont 6 avaient récidivé.
- En 2018-19, à ce jour, 13 élèves ont été pris sur le fait une fois et dont 1 a récidivé deux fois.

La proposition de complément au règlement Intérieur est soumise au vote.

Vote : 21 POUR

Le texte modificatif est joint en annexe et sera diffusé aux élèves et aux familles via les carnets de correspondance et/ou Pronote.

Messieurs BOUVERAT et GUERILLOT soumettent au vote :

◆ **Délégation de signature du chef d'établissement**

- pour passation des marchés à incidence annuelle :

Vote : 21 POUR

- pour passation des conventions, contrats et marchés à incidence pluriannuelle :

Vote : 21 POUR

◆ **Une convention de mutualisation des payes** entre le lycée Vieljeux et le collège

Vote : 21 POUR

◆ **Divers tarifs**

-Remise d'ordre en 2018/2019 pour un élève demi-pensionnaire : 3,02 €

Vote : 21 POUR

◆ **Trois autres autorisations pour le chef d'établissement** sont soumises au vote :

- Autorisation pour le chef d'établissement d'intenter ou de défendre une action en justice.
- Autorisation de recruter des personnels de droit public
- Autorisation d'accepter le principe et le versement des dons et legs du FSE pour les sorties et voyages.

Vote : 21 POUR

III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

◆ **Projet de budget 2019**

M. GUERILLOT présente le projet de budget 2019. Il est soumis au vote du CA :

Vote : 21 POUR

M. Bouverat demande si le collège dispose de réserves très, voire trop importantes.

M. Guérillot précise que cela s'évalue au moment du compte financier. Le collège a environ 49 jours de fonctionnement, ce qui est bien.

IV – QUESTIONS DIVERSES

◆ **Poids des cartables**

Les parents d'élèves souhaitent la mise en place d'un groupe de travail parents-enseignants (dont 6^{ème})-équipe de direction, afin de réfléchir ensemble à cette problématique car le sujet est très récurrent au niveau des retours des parents. Des sacs ont été pesés et peuvent faire jusqu'à 9 kg pour des élèves qui pèsent moins de 30 kg. Les élèves s'abîment le dos.

20h43 : départ de Mme Bouillaud.

Les représentants des élèves sont sollicités pour donner leur ressenti : ils signalent qu'ils utilisent leur casier, qu'ils partagent un manuel pour deux dès que possible, qu'ils font attention à ne pas trop remplir les classeurs.

La création du groupe de travail est validée. Les membres volontaires sont :

- Chez les représentants des parents : Mme Khodja, Mme Saf, Mme Hureau, M. Putois
- Chez les représentants des enseignants : Mme Pauletto, M. Paris, M. Trambouze et une collègue de lettres sera sollicitée
- Chez les membres de l'équipe de direction : Mme Mabilat, Mme Cochard, M. Bouverat (Mme Breuil sera éventuellement sollicitée si disponible, ainsi que M. Guérillot si des points financiers sont abordés)

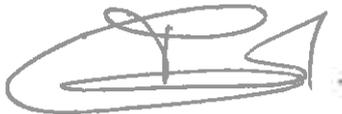
M. Bouverat précise que cette problématique est fort complexe et que si une solution existait elle aurait déjà été trouvée. Une idée est déjà à écarter : il n'y aura pas une tablette par élève car le conseil départemental ne financera pas cette solution. Les participants sont tous d'accord pour dire que ce n'est pas une solution.

◆ Accès à des douches pour les enseignants

Les représentants des professeurs voudraient savoir si la création d'une douche est envisageable (collègues qui font du sport sur la pause méridienne, collègues d'EPS qui enchaînent cours et réunions). M. Guérillot ne voit pas de solution à priori mais va questionner le conseil départemental. Pour les collègues d'EPS, un vestiaire adulte existe au Dojo pour le club de Judo : une demande pourrait être faite à la mairie pour une mutualisation de cet espace au profit des collègues d'EPS.

Le principal invite les administrateurs du collège à partager les boissons et les en-cas préparés par le chef et son équipe. La séance est levée à 20h55.

Le secrétaire de séance,



Marielle Cochard

Le Président,



Éric Bouverat